

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 05 février 2026

n° 006-26 C

Objet : RS - Projet de participation de Cristal Habitat à l'augmentation de capital engagée par la Société d'aménagement de la Savoie (SAS) - Autorisation à donner en vue de la souscription d'une participation directe minoritaire

- date de convocation le 30 janvier 2026
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-six, le jeudi cinq février à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, salle La Jacobelle, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

étaient présents : 50

Aillon-le-Jeune	Pascal Ginollin
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Sabrina Haerinck - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Alexandra Turnar - Philippe Vuillermet
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Céline Gendron - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

conseillers excusés ayant donné pouvoir : 12

de Jimmy Bâabâ à Alain Caraco - de Sophie Bourgade à Marie Bénévise - de Jean-Pierre Casazza à Michel Camoz - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Sandra Ferrari à Brigitte Bochaton - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de James Hallay à Jean-Marc Léoutre - de Hélène Jacquemin à Luc Berthoud - de Sylvie Koska à Alexandra Turnar - de Martine Lambert à Chantal Giorda - de Gaëtan Pauchet à Thierry Repentin - de Jean-François Poitou à Christian Berthomier

conseillers excusés : 20

Anne-Marie Barouti - Stéphane Bochet - Daniel Bouchet - Frédéric Bret - Michel Dyen - Christelle Favetta-Sieyes - Philippe Gamen - Max Joly - Laïla Karoui - Sylvie Mareschal - Luc Meunier - Raphaële Mouric - Marie Perrier - Claire Plateaux - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Walter Sartori - Alain Saurel - Alain Thieffenat - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 05 février 2026

délibération n° 006-26 C

objet **RS - Projet de participation de Cristal Habitat à l'augmentation de capital engagée par la Société d'aménagement de la Savoie (SAS) - Autorisation à donner en vue de la souscription d'une participation directe minoritaire**

Isabelle Dunod, vice-présidente chargée de l'urbanisme, du foncier et des gens du voyage, indique que la SEM Cristal Habitat, opérateur du logement sur le territoire de Grand Chambéry, sollicite Grand Chambéry aux fins de l'autoriser à souscrire une participation directe minoritaire dans le cadre d'une augmentation de capital engagée par la Société d'aménagement de la Savoie (SAS).

Afin d'assurer le développement de son activité, la SAS a en effet récemment engagé une opération d'augmentation de capital en numéraire, d'un montant souhaité de 12 M€, destinée à financer la création d'une foncière départementale, le développement de projets d'énergie renouvelable et le portage de projets immobiliers en promotion ou locatif. La clôture de l'opération est fixée au 28 février 2026.

Cristal Habitat détient à ce jour 800 actions de la SAS représentant 2,2 % de son capital social. Cristal Habitat est ainsi le premier actionnaire du collège des actionnaires bailleurs sociaux de la SAS, constitué par ailleurs de l'OPAC de la Savoie et de Savoisienne Habitat. Ensemble, les trois bailleurs sociaux représentent 3 % du capital social de la SAS.

Cristal Habitat dispose par ailleurs d'un siège au conseil d'administration de la SAS.

Afin de conserver une implication dans la gouvernance des projets portés par la SAS sur le territoire, Cristal Habitat envisage de participer à l'augmentation de capital proposée par la SAS, à hauteur de 129 880 € représentant 191 actions à souscrire au prix de 680 €.

L'implication de Cristal Habitat dans la gouvernance des projets immobiliers à porter par la future foncière départementale, notamment, constitue un enjeu. La vocation de la foncière est de stocker du foncier stratégique à long terme en vue de la réalisation de logements, en relais de l'Etablissement public foncier local (EPFL). La gouvernance de la foncière sera assurée par un comité d'engagement incluant les bailleurs sociaux. A ces égards, la participation de Cristal Habitat à l'opération d'augmentation de capital lui permettra de conserver un rôle actif dans la gouvernance.

Compte tenu de la prise de participation minoritaire envisagée et des intentions des autres actionnaires, Cristal Habitat devrait voir sa participation au capital de la SAS diminuer tout en restant prépondérante au sein du collège des bailleurs sociaux.

En application de l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales, toute prise de participation directe d'une société d'économie mixte locale dans le capital d'une autre société doit faire préalablement l'objet d'un accord exprès des collectivités territoriales disposant d'un siège au conseil d'administration de ladite société d'économie mixte. Ainsi, Cristal Habitat est tenue d'obtenir l'accord de ses collectivités actionnaires (Grand Chambéry et Ville de Chambéry) pour souscrire à l'augmentation de capital engagée par la SAS.

Vu le code de la construction et de l'habitation,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1524-5,

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu les statuts de Cristal Habitat,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité (Josette Rémy, Corine Wolff, Danièle Goddard, Pascal Mithieux, ne prenant pas part au vote), décide :

Article 1 : d'autoriser la participation de Cristal Habitat dans l'opération d'augmentation de capital engagée par la SAS, à hauteur de 129 880 € représentant 191 actions à souscrire au prix de 680 €,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer toute pièce afférente à cette délibération.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TR', written over a horizontal line.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte :

006-26 C

Objet de l'acte : RS - Projet de participation de Cristal Habitat à l'augmentation de capital engagée par la Société d'aménagement de la Savoie (SAS) - Autorisation à donner en vue de la souscription d'une participation directe minoritaire

Classification Préfecture : 7 - Finances locales 10 - Divers 3 - Autres

Date de l'acte : 05 février 2026

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20260205-lmc1H35372H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H35372H1

Date de transmission en Préfecture : 06 février 2026

Date de réception en Préfecture : 06 février 2026

Date de publication sur le site internet: vendredi 06 février 2026